



La Roquette-sur-Siagne, le 2 avril 2024

Monsieur le Délégué Interministériel

Nous avons lu avec attention votre interview à Hospimédia.

A propos des adultes autistes, la journaliste a cité notre dossier de presse, que nous avons intégralement consacré à leur situation dramatique, tous profils confondus, tellement l'urgence est criante, et le désespoir des familles immense. Vous avez répondu en citant le travail de la présidente de notre association, en niant le caractère catastrophique de la situation et en invoquant la stratégie TND et les 50 000 solutions.

Autisme France est une coordination de plus de 10 000 familles dans son réseau d'une centaine d'associations sur tout le territoire : le président de l'association a seulement un mandat de ces familles dont il est le porte-parole pour défendre leurs droits. Nos observations sur les adultes autistes s'appuient largement sur une enquête à laquelle ont répondu plus de 2300 personnes.

Nous ne comprenons toujours pas quelle est la place de la stratégie TND dans les 50 000 solutions : la circulaire du 7 décembre 2023 intègre le financement dédié à l'autisme dans le plan global des 50 000 solutions mais sans aucune précision sur la répartition du milliard et demi.

On peut d'ailleurs lire dans le dossier de presse de la stratégie TND au titre de l'engagement 2 la proposition de « créer de nouvelles solutions d'accompagnement : une partie des 50 000 solutions annoncées lors de la Conférence nationale du handicap sera dédiée aux personnes autistes et/ou TDI ». Nous en concluons, sauf affirmation contraire de votre part, qu'il n'y a pas de budget spécifique pour ouvrir des lieux de vie conformes aux besoins des adultes autistes, dans le respect des recommandations.

Nous nous permettons de rappeler que l'immense majorité des adultes autistes n'a aucun diagnostic, aucune intervention, aucun soutien spécifique. Les habitats dits inclusifs sont certes très demandés par les adultes autistes et leurs familles mais l'offre est très loin de répondre à la demande, dépend des choix départementaux et n'est pas adaptée aux besoins des adultes, faute de renfort éducatif.

Nous prenons acte de la volonté de poursuivre le déploiement des 40 unités résidentielles prévues mais insistons sur la nécessité d'avoir des professionnels compétents, supervisés, avec une rémunération adaptée à leurs compétences et leur investissement.

Le Conseil d'Administration d'Autisme France

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : contact@autisme-france.fr